

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 juin 2024**

**Présents** : Yves LE BON, Sylviane BOISSY, Jeanine CHAREYRON, Bruno CLAUZIER, René COSTE, Cécile DEBARD, Régis DUCHAMP, Jonas NOYER, Eric PIZOT, Catherine VINSON

**Absents représentés** : Marie-Odile LAFFONT, Cyriaque PETITJEAN, Christian TOMAS, Françoise VIGNE

**Secrétaire de séance** : Eric PIZOT

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 02 février 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

Le relevé des décisions de la réunion du conseil du 17 Mai 2024 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

### **1 - Nouvelle école : modification de l'échéancier de paiement de la convention de mandat avec le SDEA**

Monsieur le Maire propose de modifier l'échéancier du 1<sup>o</sup> Mars 2024 comme suit :

- La prévision de 470 k€ au 31/06/2024 passe à 200 k€
- La prévision de 150 k€ au 30/09/2024 passe à 420 k€

Le conseil approuve cette modification à l'unanimité des présents et représentés.

### **2 - Règlement de la circulation aux abords de la nouvelle école :**

Monsieur le Maire propose de rajouter une signalétique permettant de renforcer la sécurité aux abords de la nouvelle école. En plus de la limitation à 30 k/h déjà présente, deux ralentisseurs de part et d'autre de l'école seront implantés.

Le conseil approuve à l'unanimité des présents et représentés.

### **3 - Caméras de vidéoprotection :**

Monsieur le Maire présente le devis de la société VOLFEU concernant la mise en place de caméras

Ces caméras seront positionnées aux emplacements suivants

- Entrée de CHAMPCHIROUX pour surveillance route de St Agrève :
  - 1 caméra1 infrarouge
  - 1 caméra de plaque d'immatriculation
- Entrée de CHAMPCHIROUX pour surveillance route de Chanéac :
  - 1 caméra1 infrarouge
  - 1 caméra de plaque d'immatriculation
- Entrée Le Pont pour surveillance route du Cheylard :
  - 1 caméra1 infrarouge
  - 1 caméra de plaque d'immatriculation
- Entrée Sauveyre pour surveillance route d'Arcens :
  - 1 caméra1 infrarouge
  - 1 caméra de plaque d'immatriculation

- Place de la mairie :
  - 1 caméra1 infrarouge
- Parking Église :
  - 1 caméra1 infrarouge
- Arrière-Église :
  - 1 caméra1 infrarouge
- Nouvelle école :
  - 1 caméra1 infrarouge

Le budget total comprenant en plus les serveurs d'enregistrement est de 53 980 HT soit 64 776 TTC

Les subventions Département et Région pour ces installations peuvent aller jusqu'à 80 %

Le conseil, par 12 voix pour et 2 voix contre, approuve ce devis

#### **4 - Nouvelle parcelle forestière :**

Monsieur le Maire expose que les services de l'Office National des forêts ont procédé à une étude complète de la situation foncière des terrains boisés appartenant à la commune. Il en ressort un intérêt pour une gestion durable sur une parcelle de terrains boisés appartenant à la commune et jouxtant la Forêt Communale actuelle. Le conseil municipal par la voix de Mr Le maire, demande au Préfet de prendre un arrêté d'application du régime Forestier pour cette parcelle de 0,5499 hectares.

La surface cadastrale de la forêt Communale passe donc de 47,3177 hectares à 47,8676 hectares.

Le conseil approuve à l'unanimité des présents et représentés.

#### **5 - Projet de convention avec le SDE 07 :**

Monsieur le Maire expose que le SDE 07 propose de prendre en compte des nouvelles prestations appelé « Convention Prémium » sur notre commune.

Sachant que

- Actuellement, les prestations sont suffisantes et qu'elles reviennent à 80 centimes d'euro par an et par habitant.
- Cette nouvelle convention reviendrait à 2 Euros par an et par habitant.
- Ces nouvelles prestations pourront être prise si besoin moyennant le tarif en vigueur

Le conseil, à l'unanimité des présents et représentés, s'oppose à la prise en compte de cette nouvelle convention.

#### **6 - Retour sur la délibération des délégations consenties du conseil municipal au Maire pour la vente du camion :**

Monsieur le Maire expose que lors du conseil du 17 Mai 2024, le conseil municipal avait approuvé la modification du plafond de l'alinéation de gré à gré des biens mobiliers de 4600 Euros à 10000 Euros.

Par cette procédure, la modification de ce montant n'est pas autorisée. Par contre, Monsieur le Maire propose de délibérer pour une valeur de 5000 €, uniquement pour la vente du camion Iveco.

Le conseil approuve à l'unanimité des présents et représentés.

**7 - Projet de location du local de La Gare 20 La Dolce Via Riotord (ancienne boutique vélos) :**

Monsieur le Maire propose de louer le local de La Gare à Madame Natacha AKIN restauratrice du Patrimoine à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024

Le loyer proposé pour cette location est de 400 Euros HT soit 480 Euros TTC à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2025 et de 300 Euros HT soit 360 Euros TTC du 1<sup>er</sup> juillet 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

Le conseil, par 13 voix pour et 1 voix contre, approuve cette proposition

La séance est levée à 19H30